

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL DU VENDREDI 19 FEVRIER 2016

Présents :

Mme M.-A.Benoît (chef d'établissement – collège et coordination ASB) – mabenoit@bury-rosaire.fr

M. F. Trotignon (chef d'établissement – lycée) – ftrotignon@bury-rosaire.fr

M. P. Fournet (secrétaire général de l'ASBR) – pfournet@bury-rosaire.fr;

Mme Pessiot (déléguée du personnel enseignant – titulaire) – ppessiot@bury-rosaire.fr

Mme Vezin (déléguée du personnel d'administration – titulaire) – bvezin@bury-rosaire.fr

Mme Cachia (déléguée du personnel enseignant – titulaire) – fcachia@bury-rosaire.fr

Mme Mathias (déléguée du personnel d'éducation – titulaire) – smathias@bury-rosaire.fr

Mme Grelier (déléguée du personnel d'éducation – titulaire) – agrelier@bury-rosaire.fr

Début de réunion : 9h00

Concernant l'absence difficile de Mme Tonje, deux évènements sont communiqués, à savoir, la rupture conventionnelle a été acceptée et il ne s'agit plus donc d'un remplacement mais d'une succession. Les candidatures pour ce type de poste ne sont pas nombreuses. Les recherches se poursuivent. Pour ce qui concerne la surveillance, elle doit se faire en fonction des priorités et de la sécurité des jeunes.

Concernant les réclamations des professeurs d'EPS du site Rosaire, une réponse écrite a été transmise et sera donc consultable via le cahier des DP au Rosaire.

A retenir : les différents aménagements du site sont prévus dans le schéma directeur. La programmation des grands travaux va être faite. Il faut quand même retenir que des travaux ont été déjà réalisés par trois fois sur les terrains depuis juin 2014 (les lignes sur les terrains ont été refaites, des trous ont été bouchés). Le sol est inondable et il existe des problèmes d'assainissement, il faudra donc attendre car les travaux nécessaires sont de grande envergure.

La priorité se porte, sur ce site, sur la construction d'une salle polyvalente pour accueillir décemment les grandes rencontres.

A partir du 7 mars 2016, les entretiens professionnels remplaceront les EAD. Ils auront lieu tous les deux ans.

Mme Montoya doit organiser des réunions d'information pour expliquer au personnel ce qu'est le compte personnel de formation (CPF) et son mode d'emploi.

A retenir : les formations certifiantes (consultables sur le site de l'UROGEC) sont plus faciles à financer lorsque la personne est déjà en poste. Les demandes de formations sont étudiées en commission formation au CE.

La réduction du prix au ticket pour les enfants du personnel fera l'objet d'une future réponse.

Par contre, entre l'organisation et la gestion des coûts, il semble impossible de proposer aux familles de la communauté une restauration sur deux jours (cela entraînerait une très grosse augmentation des prix des repas de l'ensemble scolaire, déjà élevés).

Fin de séance : 10h05